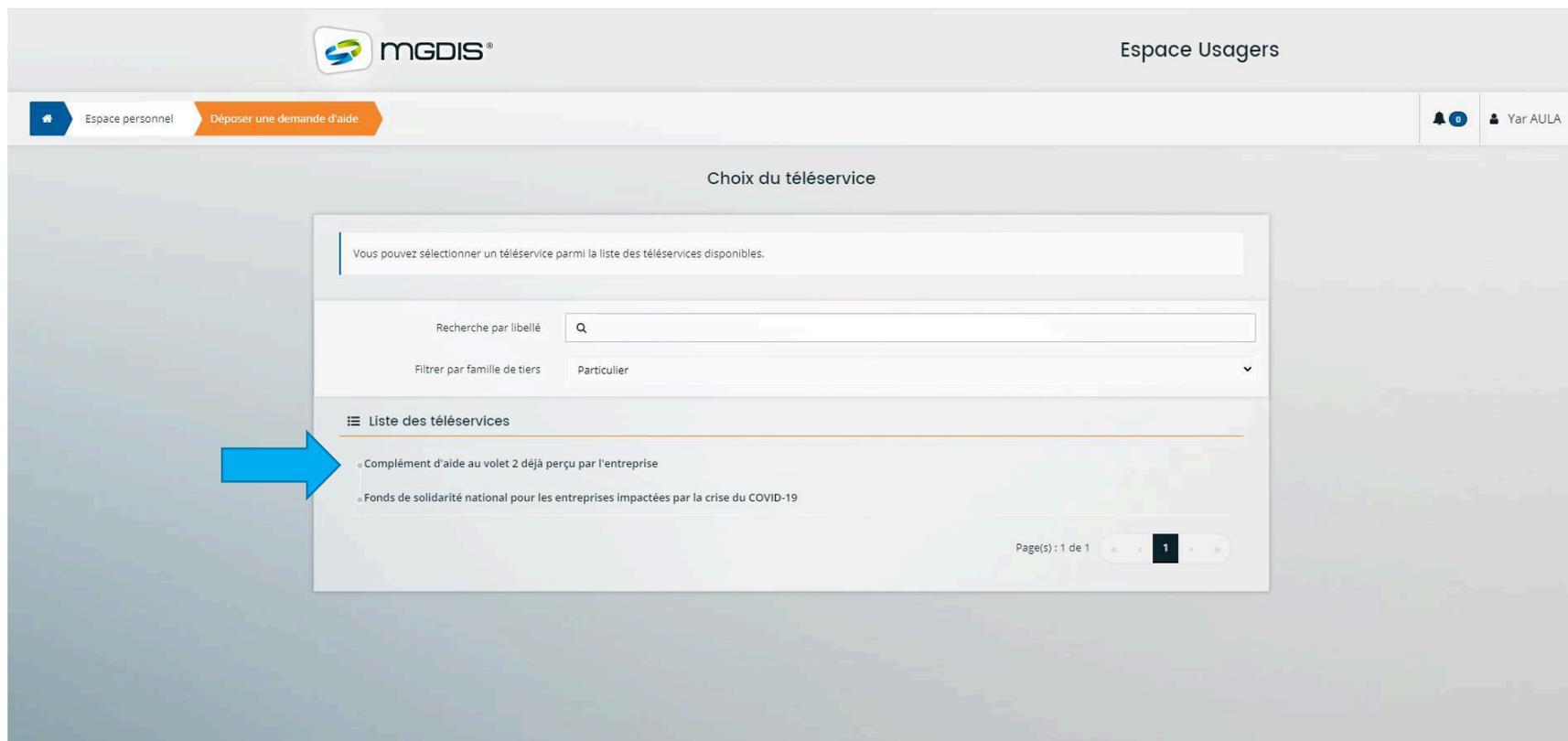


# L'aide Complémentaire volet 2

## Espace Usagers – Choix du Téléservice

Ici l'utilisateur choisit son Téléservice de dépôt d'aide Volet 2 :

- sa demande initiale
- sa demande complémentaire si son entreprise a droit à un complément d'aide au titre de son secteur d'activité S1 ou S1 Bis



The screenshot displays the 'Espace Usagers' interface for MGDIS. At the top, there is a navigation bar with the MGDIS logo and the text 'Espace Usagers'. Below this, there are two main buttons: 'Espace personnel' and 'Déposer une demande d'aide'. On the right side, there are notification and user profile icons for 'Yar AULA'. The main content area is titled 'Choix du téléservice'. It contains a search bar with the text 'Vous pouvez sélectionner un téléservice parmi la liste des téléservices disponibles.' Below the search bar, there are two input fields: 'Recherche par libellé' and 'Filtrer par famille de tiers' (set to 'Particulier'). A blue arrow points to the first item in the 'Liste des téléservices' section: 'Complément d'aide au volet 2 déjà perçu par l'entreprise'. The second item is 'Fonds de solidarité national pour les entreprises impactées par la crise du COVID-19'. At the bottom right, there is a pagination control showing 'Page(s) : 1 de 1'.

# Espace Usagers – Préambule

Aide complémentaire - Fonds de solidarité national pour les entreprises impactées par le COVID-19 - Préambule

1 2 3 4 5  
Préambule Critères d'éligibilité Votre identité Votre dossier Récapitulatif

**Préambule**

**Aide complémentaire**

**Fonds de solidarité national pour les entreprises impactées par le crise du COVID-19**

Dans le cadre des mesures prises par les Pouvoirs Publics pour soutenir les entreprises touchées par les conséquences de l'épidémie de covid-19, une aide complémentaire au volet 2 peut être attribuée pour les entreprises visées par l'article 1 et l'annexe 2 du décret n°2020-371 modifié par le décret n°2020-757 du 20 juin.

Dans le cadre de l'élargissement des critères d'éligibilité de l'article 2 du décret n°2020-757 du 20 juin et si vous avez déjà obtenu une aide Volet 2, vous pouvez potentiellement prétendre à une aide complémentaire.

Cette aide pourra être accordée si l'entreprise demandeuse respecte les conditions définies dans l'article 4 du décret n°2020-757 du 20 juin.

**Modalités des conditions d'attribution du volet 2 issues du décret**

I. - Les entreprises mentionnées à l'article 1er du présent décret peuvent bénéficier d'une aide complémentaire lorsqu'elles remplissent les conditions suivantes au jour de la demande :

1° Elles ont bénéficié de l'aide prévue à l'article 3, de l'aide prévue à l'article 3-2 ou de l'aide prévue à l'article 3-4 ;

2° Elles emploient, au 1er mars 2020 ou au 10 mars 2020 pour les entreprises créées après le 1er mars 2020, au moins un salarié en contrat à durée indéterminée ou déterminée ou à temps partiel, l'objet d'une interdiction d'emploi du public entre le 1er mars 2020 et le 31 11 mai 2020 et ont un chiffre d'affaires constaté lors du dernier exercice clos supérieur ou égal à 8 000 euros. Pour les entreprises n'ayant pas encore clos d'exercice, le chiffre d'affaires mensuel moyen sur la période comprise entre la date de création de l'entreprise et le 29 février 2020 doit être supérieur ou égal à 667 euros. Pour les entreprises créées après le 1er mars 2020, le chiffre d'affaires mensuel moyen le 15 mars 2020 et ramené sur un mois doit être supérieur ou égal à 667 euros ;

3° Le solde net, d'une part, leur actif disponible et, d'autre part, leurs dettes exigibles dans les trente jours et le montant de leurs charges fixes, y compris les loyers commerciaux ou professionnels, dues restant à régler au titre des mois de mars, d'avril et de mai 2020, est négatif. Pour le calcul de ce solde, ne peuvent être déduites de l'actif disponible les cotisations et contributions sociales mentionnées au I de l'article L. 249-13 du code de la sécurité sociale dues par l'entreprise au titre des schémas de mars, d'avril et de mai 2020, à l'exception des cotisations afférentes aux régimes de retraite complémentaire légalement obligatoires, ni les cotisations et contributions de sécurité sociale dues, au titre des mois de mars, d'avril et de mai 2020, par les travailleurs indépendants et les artistes auteurs.

4° Leur demande d'un prêt de trésorerie d'un montant réactualisé faite depuis le 1er mars 2020 auprès d'une banque dont elles étaient clientes à cette date a été refusée par la banque ou est restée sans réponse passé un délai de dix jours.

Les conditions prévues aux 2° et 4° du présent I ne sont pas applicables aux artisans auteurs dont l'activité n'est pas dissimulée dans leur local d'habitation.

II. - Le montant de l'aide mentionnée au I du présent article premier s'élève à :

- 2 000 euros pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires constaté lors du dernier exercice clos inférieur à 200 000 euros, pour les entreprises n'ayant pas encore clos d'exercice et pour les entrepreneurs ayant un chiffre d'affaires constaté lors du dernier exercice clos supérieur ou égal à 200 000 euros et pour lesquelles le solde mentionné au 3° du I est inférieur, en valeur absolue, à 2 000 euros ;
- au montant de la valeur absolue du solde mentionné au 3° du I dans la limite de 3 500 euros, pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires constaté lors du dernier exercice clos égal ou supérieur à 200 000 euros et inférieur à 600 000 euros ;
- au montant de la valeur absolue du solde mentionné au 3° du I dans la limite de 5 000 euros, pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires constaté lors du dernier exercice clos égal ou supérieur à 600 000 euros.

III. - Par dérogation aux I et II du présent article, pour les entreprises employant au moins un salarié exerçant leur activité principale dans un secteur mentionné à l'annexe 1 du présent décret ainsi que pour les entreprises employant au moins un salarié exerçant leur activité principale dans un secteur mentionné à l'annexe 2 du présent décret et ayant subi une perte de chiffre d'affaires d'au moins 80 % durant la période comprise entre le 15 mars 2020 et le 15 mai 2020 par rapport à la même période de l'exercice précédent ou, si elles le souhaitent, par rapport au chiffre d'affaires mensuel moyen de l'année 2019 ramené sur douze mois ou, pour les entreprises créées après le 15 mars 2020, par rapport au chiffre d'affaires mensuel moyen entre la date de création de l'entreprise et le 15 mars 2020 ramené sur douze mois ;

1° La condition de refus d'un prêt prévue au 4° du I n'est pas applicable ;

2° Le montant de l'aide mentionnée au I s'élève à :

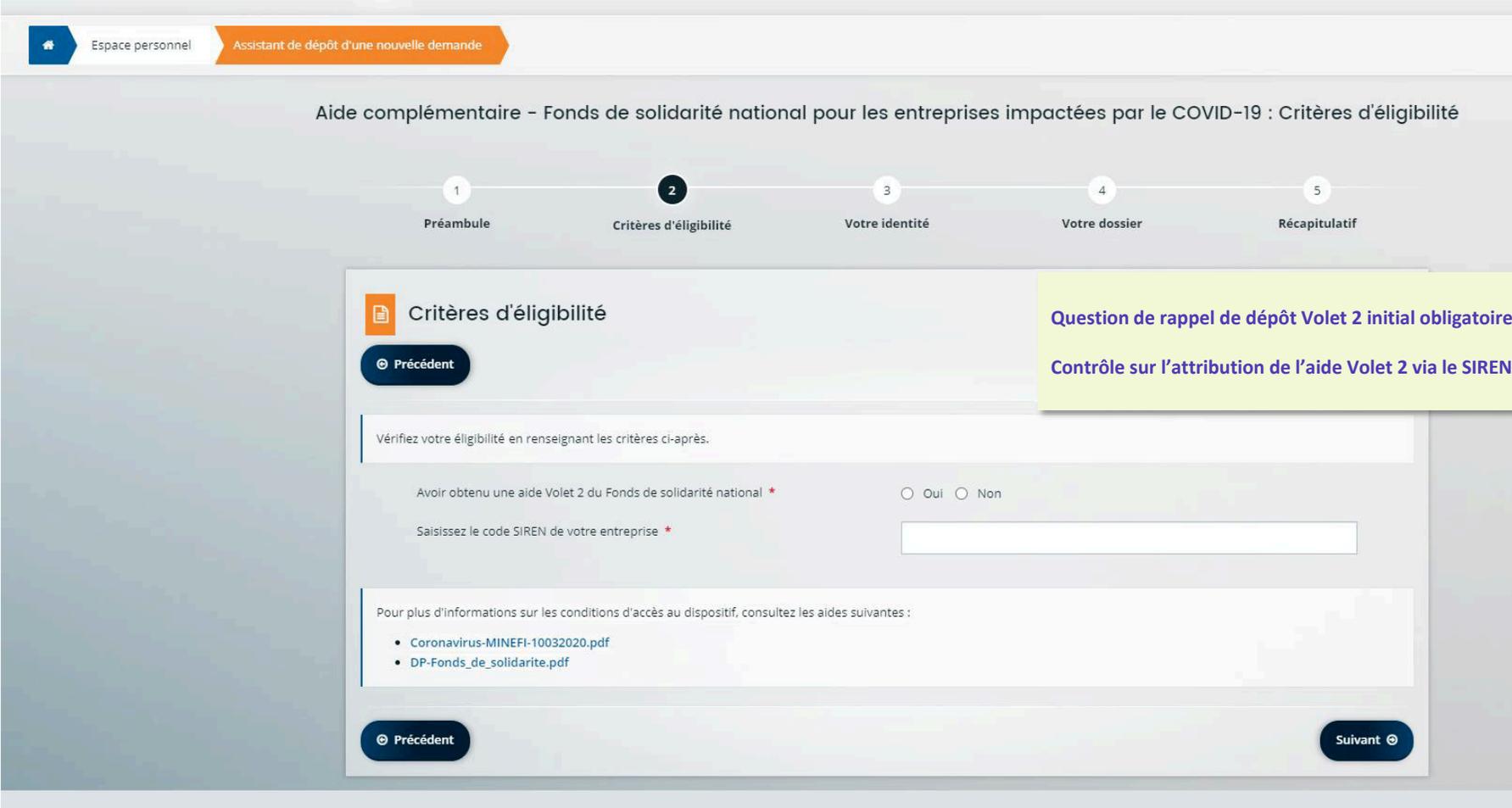
- 2 000 euros pour les entreprises pour lesquelles le solde mentionné au 3° du I est inférieur, en valeur absolue, à 2 000 euros ;
- au montant de la valeur absolue du solde mentionné au 3° du I dans la limite de 10 000 euros dans les autres cas.

IV. - Une seule aide peut être attribuée par entreprise en application du présent article. Par dérogation, les entreprises mentionnées au II qui ont déjà perçu une aide au titre du II peuvent demander un versement complémentaire égal à la différence entre le montant de ce titre de III et le montant versé au titre du I ;

V. - La demande d'aide au titre du présent article est refusée après des services du conseil régional du lieu de destination résidentiel, de la collectivité de Corse, de la collectivité territoriale de Guyane, de la collectivité territoriale de Martinique, du conseil départemental de Mayotte ou de la collectivité de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin, de Saint-Pierre-et-Miquelon ou de Wallonie-Flandre.

Liens vers le décret 2020-757

# Espace Usagers – Critères d'éligibilité



Espace personnel Assistant de dépôt d'une nouvelle demande

Aide complémentaire - Fonds de solidarité national pour les entreprises impactées par le COVID-19 : Critères d'éligibilité

1 2 3 4 5  
Préambule Critères d'éligibilité Votre identité Votre dossier Récapitulatif

 Critères d'éligibilité

Précédent

Vérifiez votre éligibilité en renseignant les critères ci-après.

Avoir obtenu une aide Volet 2 du Fonds de solidarité national \*  Oui  Non

Saisissez le code SIREN de votre entreprise \*

Pour plus d'informations sur les conditions d'accès au dispositif, consultez les aides suivantes :

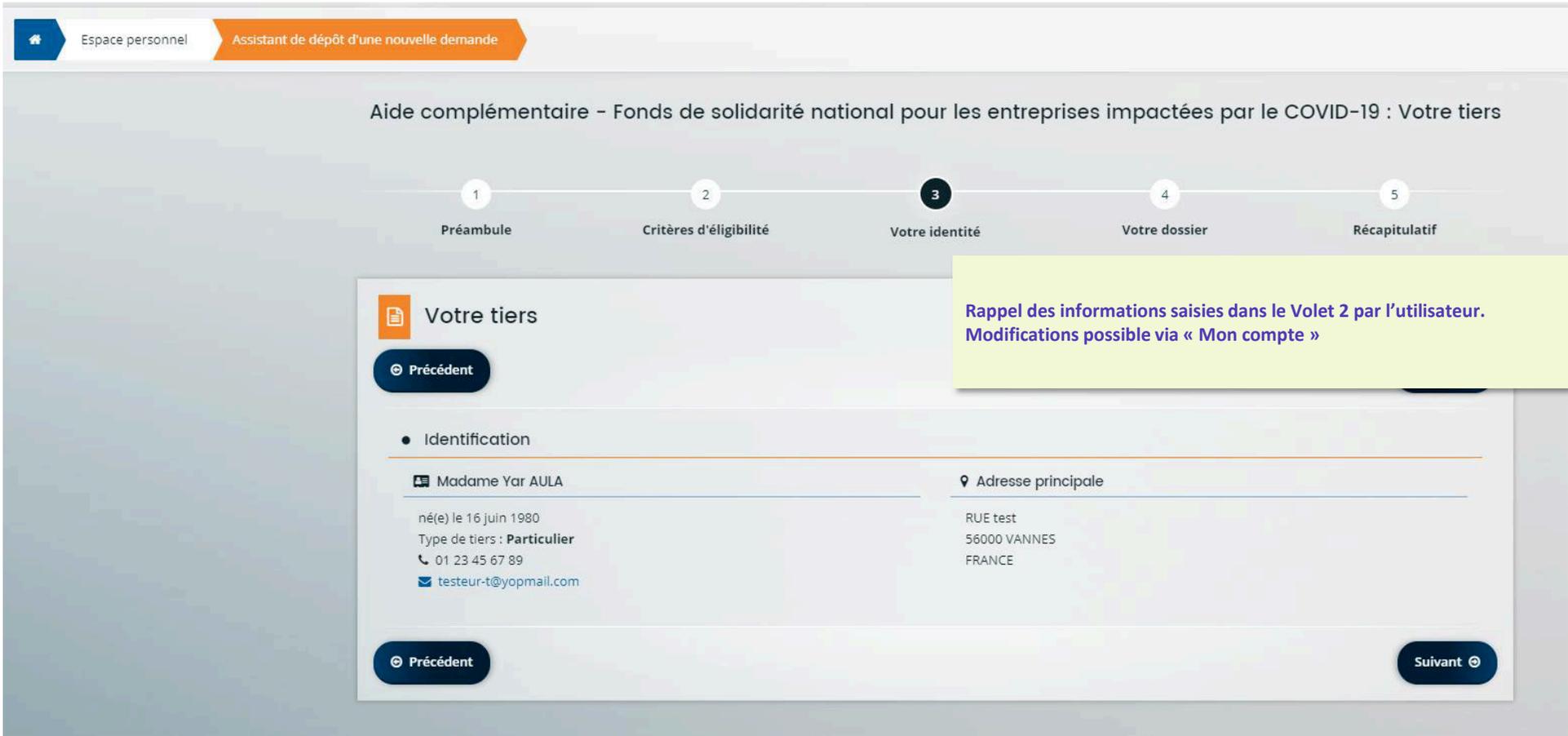
- [Coronavirus-MINEFI-10032020.pdf](#)
- [DP-Fonds\\_de\\_solidarite.pdf](#)

Précédent Suivant

Question de rappel de dépôt Volet 2 initial obligatoire

Contrôle sur l'attribution de l'aide Volet 2 via le SIREN de l'entreprise

# Espace Usagers – Identité du demandeur



The screenshot shows a web interface for submitting a request. At the top, there are navigation tabs: 'Espace personnel' and 'Assistant de dépôt d'une nouvelle demande'. Below this is a progress bar with five steps: 1. Préambule, 2. Critères d'éligibilité, 3. Votre identité (current step), 4. Votre dossier, and 5. Récapitulatif. The main content area is titled 'Aide complémentaire - Fonds de solidarité national pour les entreprises impactées par le COVID-19 : Votre tiers'. It features a 'Votre tiers' section with a 'Précédent' button. Under 'Identification', the name 'Madame Yar AULA' is displayed. Below the name, there are fields for birth date ('né(e) le 16 juin 1980'), type of entity ('Type de tiers : Particulier'), phone number ('01 23 45 67 89'), and email ('testeur-t@yopmail.com'). To the right, under 'Adresse principale', the address 'RUE test', '56000 VANNES', and 'FRANCE' is shown. At the bottom of the form, there are 'Précédent' and 'Suivant' buttons. A yellow callout box on the right contains the text: 'Rappel des informations saisies dans le Volet 2 par l'utilisateur. Modifications possible via « Mon compte »'.

## Espace Usagers – Informations Volet 1

Fonds de solidarité national pour les entreprises impactées par la crise du COVID-19 : Informations déclarées dans le cadre du v

1 2 3 4 5  
Préambule Critères d'éligibilité Votre identité **4** Votre dossier Récapitulatif

### Informations déclarées dans le cadre du volet 1

Précédent Suivant

Vous trouverez ci-dessous les informations concernant la structure que vous représentez, déclarées dans le cadre de la demande d'aide exceptionnelle de l'Etat d'un montant maximum de 1500€ (volet 1).

- Données complémentaires

Suite à votre consentement (lors du dépôt de votre demande d'une aide financière exceptionnelle de l'Etat d'un montant maximum de 1500€ (volet 1), les informations ci-dessous ont été transmises par la DGFiP, comme le permet le **décret n° 2019-31 du 18 janvier 2019** relatif aux échanges d'informations et de données entre administrations, dans le cadre des démarches administratives et à l'expérimentation prévue par l'article 40 de la loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance.

- Informations relatives au versement de l'aide du volet 1

Code application	TST001
N° de dossier DGFiP	1071278647
Période (mois)	mars-VOLET1

- Votre structure

SIREN	432891679
Raison sociale	COQUIN
Complément raison sociale	
Nombre de salariés déclaré au 1er mars 2020	0
Code Secteur - Volet 1	
Adresse de l'entreprise - Rue	RUE PAUL LACAVE
Code Postal	97110
Ville	POINTE A PITRE
Boîte postale	
Secteur d'activité	Autre

Veillez préciser si vous exercez votre activité principale dans un des secteurs mentionnés dans l'annexe 1 ou 2 du Décret n° 2020-371 du 30 mars 2020.  
Si ce n'est pas le cas choisissez "AUTRE".

- Informations financières relatives au versement de l'aide du volet 1

IBAN	FR7613088090890052190000950
------	-----------------------------

Veillez trouver ici le Décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 et ses annexes

Précédent Enregistrer Suivant

Certaines informations sont récupérées automatiquement du fichier CHORUS – Volet 1  
Ces données sont affichés en lecture seule,

L'information relative au secteur d'activité doit être renseignée par l'usager sauf pour les artistes-auteurs,

# Espace Usagers – Informations Volet 1

Récapitule les informations Volet 1

Fonds de solidarité national pour les entreprises impactées par la crise du COVID-19 : Informations déclarées dans le cadre du v

1 2 3 4 5  
 Préambule Critères d'éligibilité Votre identité **Votre dossier** Récapitulatif

**Informations déclarées dans le cadre du volet 1**

Précédent Suivant

Vous trouverez ci-dessous les informations concernant la structure que vous souhaitez déclarer dans le cadre de la demande d'aide exceptionnelle de l'Etat d'un montant maximum de 1500€ (volet 1).

**Données complémentaires**

Suite à votre consentement lors du dépôt de votre demande d'une aide financière exceptionnelle de l'Etat d'un montant maximum de 1500€ (volet 1), les informations ci-dessous ont été transmises par la DGFIP, comme le permet le décret n° 2019-31 du 18 janvier 2019 relatif aux échanges d'informations et de données entre administrations dans le cadre des démarches administratives et à l'expérimentation prévue par l'article 40 de la loi n° 2018-127 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance.

**Informations relatives au versement de l'aide du volet 1**

Code application: T15001  
 N° de dossier DGFIP: 1071278647  
 Période (mois): mars-VOLET1

**Votre structure**

SIREN: 43281629  
 Raison sociale: COQUIN  
 Complément raison sociale:  
 Nombre de salariés déclaré au 31 mars 2020: 0  
 Code Siretur - Volet 1:  
 Adresse de l'entreprise - Rue: RUE PAUL LACAVE  
 Code Postal: 87110  
 Ville: POINTS A PITRE  
 Autre adresse:

**Informations financières relatives au versement de l'aide du volet 1**

ISIN: FR761388008905210000090

Veuillez consulter le Décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 et ses annexes

Précédent Enregistrer Suivant

## Espace Usagers – Informations relatives à l'entreprise – S1

Préambule Critères d'éligibilité **Votre identité** Votre dossier Récapitulatif

### Informations relatives à l'entreprise

Précédent Suivant

- Votre demande de prêt bancaire

Comme preuve que vous remplissez les conditions d'attribution, veuillez fournir les informations ci-dessous :

- Informations concernant l'entreprise

Code Activité \* Transport aérien de passagers

Description du secteur d'activité \*

- Informations concernant votre Chiffre d'Affaire

[https://aidestpe-test.mgcloud.fr/document-collect/aidestpe/root/public/liste\\_activites.pdf](https://aidestpe-test.mgcloud.fr/document-collect/aidestpe/root/public/liste_activites.pdf)

Précédent Enregistrer Suivant

Saisie de l'activité exercée par l'utilisateur (ici S1)  
Obligations (légale) de renseigner le descriptif de l'activité.

## Espace Usagers – Informations relatives à l'entreprise – S1 Bis

Comme preuve que vous remplissez les conditions d'attribution, veuillez fournir les informations ci-dessous :

### • Informations concernant l'entreprise

Code Activité \* Services auxiliaires des transports aériens ▼

Description du secteur d'activité \*

Saisie de l'activité exercée par l'utilisateur (ici S1 Bis)  
Obligations (légale) de renseigner le descriptif de l'activité.

### • Informations concernant votre Chiffre d'Affaire

La TPE a-t-elle été créée après le 15 mars 2019 ? \*  Oui  Non

Date de création de l'entreprise \* 15/01/2020 

Chiffre d'affaires total depuis la création de l'activité jusqu'au 15 mars 2020 \* 123,00 €

Chiffre d'affaires sur la période du 15 mars au 15 mai 2020 \* 122,00 €

Chiffre d'affaires mensuel moyen \* 12,00 €

Pour les entreprises n'ayant pas encore clos d'exercice, le chiffre d'affaires mensuel moyen est celui réalisé sur la période comprise entre la date de création de l'entreprise et le 29 février 2020.

Pour les entreprises créées après le 1er mars 2020, le chiffre d'affaires à retenir est celui réalisé jusqu'au 15 mars 2020 et ramené sur un mois.

Saisie des informations nécessaire au calcul de la perte de CA de 80% si l'entreprise à moins d'un an

[https://aidestpe-test.mgcloud.fr/document-collect/aidestpe/root/public/liste\\_activites.pdf](https://aidestpe-test.mgcloud.fr/document-collect/aidestpe/root/public/liste_activites.pdf)

## Espace Usagers – Informations relatives à l'entreprise – S1 Bis

Saisie de l'activité exercée par l'utilisateur (ici S1 Bis)  
Obligations (légale) de renseigner le descriptif de l'activité.

Comme preuve que vous remplissez les conditions d'attribution, veuillez fournir les informations ci-dessous :

### Informations concernant l'entreprise

Code Activité \* Services auxiliaires des transports aériens

Description du secteur d'activité \*

### Informations concernant votre Chiffre d'Affaire

La TPE a-t-elle été créée après le 15 mars 2019 ? \*  Oui  Non

Chiffre d'affaires sur la période du 15 mars au 15 mai 2020 \* 122,00 €

Renseigner le mode d'analyse du chiffre d'affaires \* Mensuel

Chiffre d'affaires mensuel moyen \* 122,00 €

Pour les entreprises n'ayant pas encore clos d'exercice, le chiffre d'affaires mensuel moyen est celui réalisé sur la période comprise entre la date de création de l'entreprise et le 29 février 2020.

Pour les entreprises créées après le 1er mars 2020, le chiffre d'affaires à retenir est celui réalisé jusqu'au 15 mars 2020 et ramené sur un mois.

Chiffre d'affaires 2019 \* 1 222,00 €

Saisie des informations nécessaire au calcul de la perte de CA de 80% si l'entreprise à plus d'un an et choisit un calcul par CA mensuel.

## Espace Usagers – Informations relatives à l'entreprise – S1 Bis

Comme preuve que vous remplissez les conditions d'attribution, veuillez fournir les informations ci-dessous :

### Informations concernant l'entreprise

Code Activité \*

Services auxiliaires des transports aériens

Description du secteur d'activité \*

### Informations concernant votre Chiffre d'Affaire

La TPE a-t-elle été créée après le 15 mars 2019 ? \*

Oui  Non

Chiffre d'affaires sur la période du 15 mars au 15 mai 2020 \*

122,00 €

Renseigner le mode d'analyse du chiffre d'affaires \*

Sur la période du 15 mars au 15 mai 2019

Chiffre d'affaires sur la période du 15 mars au 15 mai 2019 \*

123,00 €

Chiffre d'affaires 2019 \*

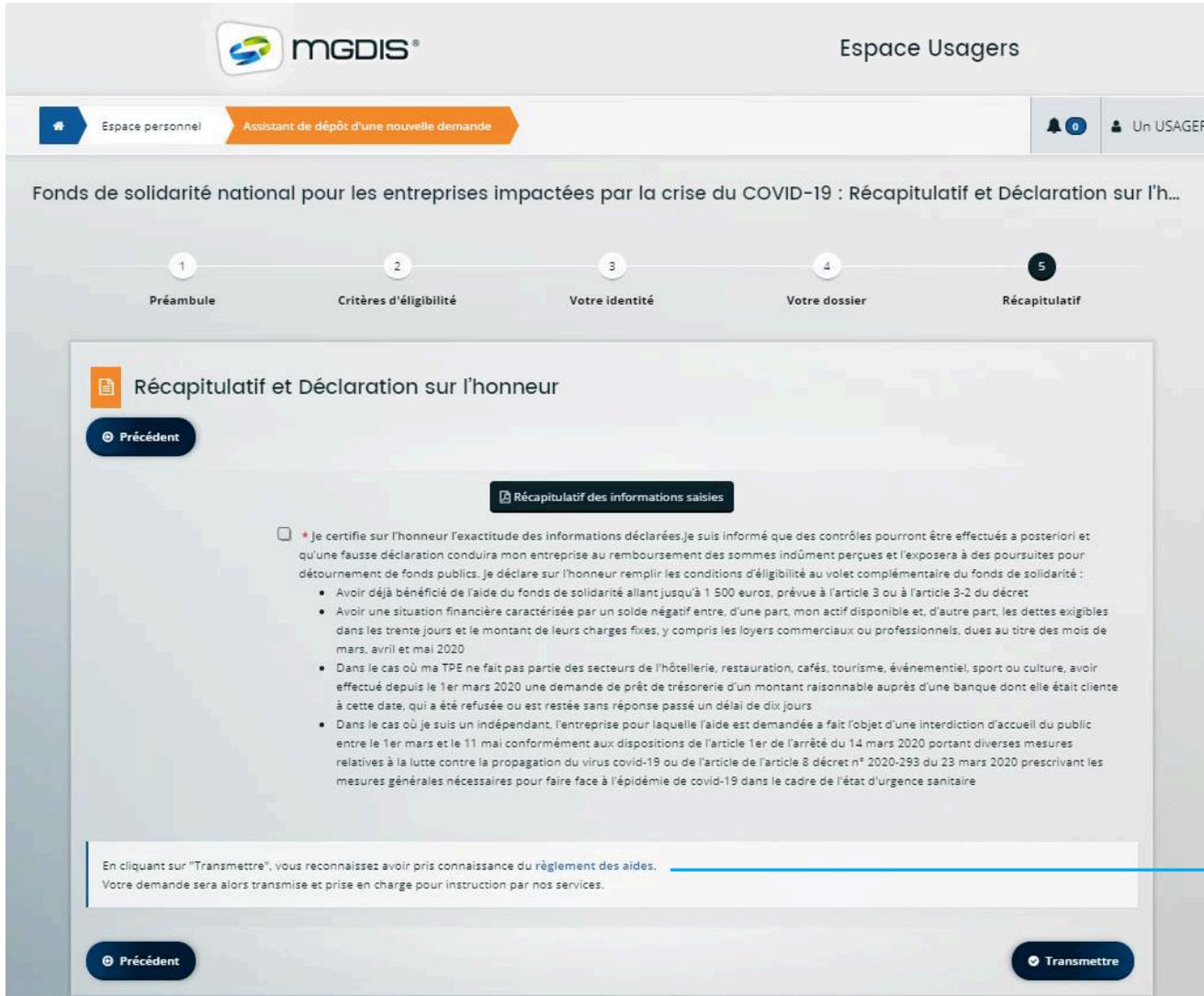
1 222,00 €

[https://aidestpe-test.mgcloud.fr/document-collect/aidestpe/root/public/liste\\_activites.pdf](https://aidestpe-test.mgcloud.fr/document-collect/aidestpe/root/public/liste_activites.pdf)

Saisie de l'activité exercée par l'utilisateur (ici S1 Bis)  
Obligations (légale) de renseigner le descriptif de l'activité.

Saisie des informations nécessaire au calcul de la perte de CA de 80% si l'entreprise à plus d'un an et choisit un calcul par CA sur période de référence.

## Espace Usagers - Récapitulatif



The screenshot shows the 'Espace Usagers' interface for MGDIS. At the top, there is a navigation bar with the MGDIS logo and the text 'Espace Usagers'. Below this, there are two tabs: 'Espace personnel' and 'Assistant de dépôt d'une nouvelle demande'. On the right, there are notification and user icons, with the text 'Un USAGER'. The main content area is titled 'Fonds de solidarité national pour les entreprises impactées par la crise du COVID-19 : Récapitulatif et Déclaration sur l'h...' and features a progress bar with five steps: 1. Préambule, 2. Critères d'éligibilité, 3. Votre identité, 4. Votre dossier, and 5. Récapitulatif. The fifth step is currently active. Below the progress bar, there is a section titled 'Récapitulatif et Déclaration sur l'honneur' with a 'Précédent' button. A sub-section 'Récapitulatif des informations saisies' contains a declaration form with a checkbox and a list of conditions. At the bottom, there is a text box with a disclaimer and a 'Transmettre' button. A blue arrow points from the 'Transmettre' button to a box containing the text 'Lien vers le décret 2020-757'.

Espace Usagers

Espace personnel Assistant de dépôt d'une nouvelle demande

Un USAGER

Fonds de solidarité national pour les entreprises impactées par la crise du COVID-19 : Récapitulatif et Déclaration sur l'h...

1 2 3 4 5

Préambule Critères d'éligibilité Votre identité Votre dossier Récapitulatif

Récapitulatif et Déclaration sur l'honneur

Précédent

Récapitulatif des informations saisies

\* Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations déclarées. Je suis informé que des contrôles pourront être effectués a posteriori et qu'une fausse déclaration conduira mon entreprise au remboursement des sommes indûment perçues et l'exposera à des poursuites pour détournement de fonds publics. Je déclare sur l'honneur remplir les conditions d'éligibilité au volet complémentaire du fonds de solidarité :

- Avoir déjà bénéficié de l'aide du fonds de solidarité allant jusqu'à 1 500 euros, prévue à l'article 3 ou à l'article 3-2 du décret
- Avoir une situation financière caractérisée par un solde négatif entre, d'une part, mon actif disponible et, d'autre part, les dettes exigibles dans les trente jours et le montant de leurs charges fixes, y compris les loyers commerciaux ou professionnels, dues au titre des mois de mars, avril et mai 2020
- Dans le cas où ma TPE ne fait pas partie des secteurs de l'hôtellerie, restauration, cafés, tourisme, événementiel, sport ou culture, avoir effectué depuis le 1er mars 2020 une demande de prêt de trésorerie d'un montant raisonnable auprès d'une banque dont elle était cliente à cette date, qui a été refusée ou est restée sans réponse passé un délai de dix jours
- Dans le cas où je suis un indépendant, l'entreprise pour laquelle l'aide est demandée a fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public entre le 1er mars et le 11 mai conformément aux dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 ou de l'article de l'article 3 décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

En cliquant sur "Transmettre", vous reconnaissez avoir pris connaissance du règlement des aides. Votre demande sera alors transmise et prise en charge pour instruction par nos services.

Précédent Transmettre

Lien vers le décret 2020-757